

CIRCULAIRE 050-18

Le 12 avril 2018

**AUDIENCE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

SCOTIA CAPITAL INC.

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») tiendra une audience le 27 avril 2018, à 9 h 30, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Scotia Capital Inc. (« Scotia »), suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Scotia.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, 4e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne les allégations selon lesquelles entre le 27 mai 2015 et le 30 août 2016, Scotia aurait manqué à son obligation d'établir et de maintenir un système lui permettant de surveiller les activités de chacun de ses employés conçu pour assurer de manière raisonnable que les Règles et Politiques de la Bourse soient respectées et n'aurait pas rapporté immédiatement à la Division de la réglementation de la Bourse que l'un de ses comptes avait dépassé la limite de position pour un produit en particulier.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Me Claude Baril, Directrice mise en application et conseillère juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3595 ou par courriel à l'adresse claudе.baril@tmx.com.

Alexandre Normandeau
Conseiller juridique